

**10ème Rencontre informelle des Ministres du Logement de l'Union européenne  
Graz les 22 et 23 octobre 1998**

**Traduction libre du communiqué final**

**LES EFFETS DU SECTEUR DU LOGEMENT ET DE LA REHABILITATION D'HABITATIONS SUR L'EMPLOI**

**I**

1. La 10e rencontre informelle des MINISTRES du Logement de l'Union Européenne qui a eu lieu les 22 et 23 octobre 1998 à Graz, avec la participation traditionnelle de la Commission Européenne, était consacrée aux "Effets du secteur du logement et de la réhabilitation d'habitations sur l'emploi".
2. Les MINISTRES tiennent à rappeler que les défis de la politique du logement relèvent de la compétence des Etats Membres individuels. La formulation de déclarations politiques communes, l'échange d'informations et les débats concernant les expériences et les concepts individuels jouent un rôle d'autant plus important qu'aucune responsabilité spécifique quant à la politique du logement n'a été directement conférée à l'Union Européenne.
3. Parallèlement à l'introduction de l'Euro, à l'Agenda 2000, et au débat autour de l'éventuel élargissement de l'Union Européenne à l'Est, la lutte contre le chômage occupe une place centrale dans les activités de l'Union Européenne en 1998, comme l'illustrent déjà les "Sommets sur l'Emploi" de Luxembourg et de Cardiff. Le Conseil Européen à Vienne aura également comme thème central les initiatives créatrices d'emplois.
4. La Commission Européenne estime que le secteur du bâtiment, avec ses 8,8 millions de salariés représentant 7 % de la population active et travaillant pour la plupart dans le logement, figure parmi les employeurs les plus importants de l'Union Européenne. Au total, environ 26 millions d'emplois de l'Union dépendent directement ou indirectement du Bâtiment.
5. Les données spécifiques au logement, recueillies pour la première fois dans l'ensemble de l'Union Européenne lors de la préparation de la rencontre de Graz, révèlent que sur un total de 3,5 millions de salariés dans le secteur du logement, environ 52 % travaillent dans la construction neuve et 48 % dans la réhabilitation d'immeubles et d'habitations, ce dernier secteur montrant une tendance à la hausse. De plus, le secteur du bâtiment dans l'Union Européenne compte environ deux millions d'indépendants dont la majorité travaillent

dans le domaine de la réhabilitation et de la modernisation. Ainsi le nombre de personnes actives (indépendants et salariés) dans le secteur du logement s'élève à 4,7 millions environ.

## II

6. Les MINISTRES conviennent que la construction de logements, outre sa fonction fondamentale consistant à fournir des logements convenables à la population, outre sa place significative quant à la stabilisation économique et dans la politique sociale, et outre la pertinence de son rôle de plus en plus reconnu quant à l'environnement, contribue également de façon importante au marché de l'emploi.
7. Les MINISTRES conviennent aussi que le développement en faveur de la réhabilitation et de la modernisation ainsi que la tendance à l'amélioration du voisinage des habitations que l'on peut observer dans toute l'Europe présentent une multitude d'opportunités. En particulier, l'effet multiplicateur au niveau des emplois, déjà assez prononcé dans le logement, est encore plus marqué dans ces secteurs. Les MINISTRES estiment cependant que la nécessité d'une activité continue au niveau des constructions neuves ne doit pas être négligée.
8. Les MINISTRES s'accordent également pour dire que les mesures envisagées ou déjà mises en oeuvre dans certains pays membres en faveur des "nouveaux services" du logement sont susceptibles de créer une dynamique souhaitable sur le plan de la politique sociale et de l'emploi. Ces services comprennent notamment les services sociaux mobiles pour venir en aide aux personnes âgées, aux malades et aux enfants, diverses activités écologiques (telles que les conseils en énergie, en traitement des déchets, etc.), les services autour du télétravail, les livraisons à domicile, les prestations de gardiennage, etc.
9. Les MINISTRES des pays membres participant à l'Union Monétaire conviennent en majorité que, malgré les problèmes et les coûts liés au passage à la monnaie unique prévisibles dans le domaine du logement, l'introduction de l'Euro devrait avoir des conséquences positives dans ce même secteur.

## III

10. Les MINISTRES ont favorablement accueilli l'initiative de l'Autriche, qui s'est déclarée prête à réaliser une exploitation scientifique approfondie des réponses au questionnaire (envoyé à tous les pays membres dans le cadre de la préparation de l'EUVOT 98) et à met-

tre ses résultats à la disposition des pays membres et de la Commission Européenne.

11. Les MINISTRES pensent qu'un échange d'expériences mené au niveau européen et ayant pour objet les mesures nationales et leur efficacité serait particulièrement souhaitable, également à l'avenir, pour cerner les effets du secteur du logement et de la réhabilitation d'habitations sur l'emploi. Par ailleurs, les MINISTRES confirment leur demande selon laquelle la Commission Européenne devrait favoriser la coopération parmi les Etats Membres ainsi que l'échange d'informations dans le domaine de la politique du logement, notamment au titre de la lutte contre l'exclusion sociale, dans la mesure des possibilités prévues par le Traité d'Amsterdam. Les MINISTRES ont également, dans ce cadre, entendu les représentants du CECODHAS et de la FEANTSA, qui ont exprimé leurs préoccupations à l'égard de la situation des personnes les plus défavorisées quant au logement.
12. Les MINISTRES conviennent que l'aspect non seulement quantitatif mais aussi qualitatif du logement et de la politique du logement devrait faire partie de l'échange d'informations, et ce à intervalles réguliers. Pour cette raison, il est projeté de continuer la publication de "Statistiques du Logement de l'Union Européenne". p.ex. au moins tous les deux ans. Il est parallèlement prévu que les "Rapports sur les Progrès de la Politique du Logement", qui sont brefs et nationaux, soient édités chaque année. Le contenu et la forme exacts de ces deux publications \_ "Statistiques du Logement de l'Union Européenne" et une collection des "Rapports sur les Progrès de la Politique du Logement" nationaux (qui ont attiré aux questions aussi bien de coûts, que d'organisation, d'utilisation performante d'Internet, etc.) \_ feront l'objet d'une réunion d'experts, organisée p.ex. dans le cadre de la préparation de la prochaine rencontre des MINISTRES du Logement, à laquelle la Commission sera également conviée. Cette réunion est prévue pour le courant du premier semestre 1999, de préférence à Bruxelles.
13. Les MINISTRES estiment qu'en vue des problèmes créés par la croissance mondiale de l'urbanisation, l'importance de la place du développement du logement et de l'urbanisme s'est accrue. Ainsi, les MINISTRES s'accordent pour dire qu'en attendant l'Assemblée Générale Extraordinaire des Nations Unies, "Istanbul + 5", qui se tiendra à New York en 2001, tous les moyens possibles devraient être mis en place afin de réaliser l'Agenda d'HABITAT.
14. Les MINISTRES ont favorablement accueilli la proposition de la Suède d'organiser en 2001 à Malmo une exposition sur le logement (B001). Les MINISTRES estiment qu'une telle exposition constitu-

erait une excellente opportunité de présenter des techniques et des méthodes de construction modernes, économiques et durables employés à échelle européenne. Les MINISTRES demandent donc à la Commission de soutenir la B001 de Malmo. Cette demande s'appuie également sur l'attente que des initiatives comme la B001 soient propices à l'accélération de la mise en oeuvre de la directive pour les produits du secteur de la construction, à la stimulation de la compétition sur le marché de la construction en Europe ainsi qu'à la création d'emplois supplémentaires.

15. Les MINISTRES accueillent favorablement la proposition selon laquelle une rencontre d'experts au sujet du "développement urbain durable" sera organisée au Danemark au courant du premier semestre 1999.
16. Les MINISTRES décident sur invitation de la Finlande, qui présidera l'Union Européenne pendant le deuxième semestre 1999, que la prochaine rencontre informelle des MINISTRES du Logement se tiendra les 9 et 10 septembre à [Kuopio](#). Cette réunion sera consacrée à l'habitat des personnes âgées. Elle traitera également du Rapport sur les progrès réalisés dans le logement et dans la construction durable qui a été le thème central de la conférence d'Amsterdam l'année dernière ainsi que sur le rapport d'experts de la Conférence sur le développement urbain qui se sera tenue au Danemark.